



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2022/0325/175 du 12 mai 2022 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, la société GOCA CONSTRUCTIONS SARL a été autorisée à l'exploitation d'une grue à tour Marque POTAIN, type IGO T 85, numéro de construction 618507.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 27 mai 2022

le secrétaire,

le bourgmestre,